

## **COMPTE RENDU Du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES**

L'an deux mille neuf, le vingt deux janvier à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 15 janvier 2009, se sont réunis à la Mairie de Saint Myon, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24  
Présents : 24  
Votants : 24

Etaient présents : LAUBIE D., DREVET Y., GADET M., LANORE R., LAMBERT B., TARDIF F., LAMOUREUX R., CHOMET L., MANOUX A., CHANEBOUX D., TARDIF J.F, SECOND JF., MOREL P., ROUGIER M., FAVODON B., MUSELIER JP., JACQUART E., LAMAISON MH., DEAT M., CHARBONNEL P.,BERAUD N., MOMPIED J.P., FALEMPIN A..

Excusés : Bourbonnais JC, Caillet P, Ernoult S, Peynet L, Agge M, Simon M

Secrétaire de séance : Jean Pierre Muselier

- **Approbation du précédent conseil communautaire du 15/12/2008, à l'unanimité des présents,**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Jean Pierre MUSELIER**
- **Choix du lieu du prochain conseil : Beauregard Vendon**

**Le président présente à l'assemblée l'agent assurant les fonctions de gestion des moyens humains, et l'agent recruté pour assurer la gestion du service de maintien à domicile.**

- **Signature du président par délégation :**

Marché de voirie communale sur la commune de St Hilaire la Croix : la commission propose de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 46 513,50 € HT ;

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : fin 1<sup>er</sup> trimestre 2009

Le logiciel de gestion du service social est obsolète et n'est plus maintenu depuis le 1/01/09. Après avoir comparé les offres de MEDISYS et APOLOGIC, le choix s'est porté sur APOLOGIC.

Logiciel APOLOGIC : module LANCELOT (gestion service aide à domicile) et module PERCEVAL (planning des agents) pour 3 249,44€

Maintenance annuelle des logiciels en télémaintenance pour 617 €

Formation aux logiciels (5 journées) pour 5 249,00 €

Migration des données médisys vers lancelot et interfaçage avec odyssee pour 2 631,20 €

**Montant total des commandes 11 746,64 € TTC**

Le Président propose de délibérer sur la durée de l'amortissement de ces logiciels : 3 ans.

Commande d'un poste informatique pour un montant de 799,52€HT

Le Président propose de délibérer sur la durée de l'amortissement de ce poste informatique : 2 ans.

**Rappel** lors du précédent conseil en date du 15/12/08, le président a demandé l'autorisation au conseil d'opérer les opérations de gestion de stocks de fin exercice sur les budgets annexes de l'Aize et de la Varenne, aussi en conformité avec le comptable de la collectivité, il propose les décisions modificatives nécessaires suivantes:

BUDGET VARENNE augmentation des comptes de transfert de charges

Section de fonctionnement dépenses cpte 608 pour +1.547,45 € recettes cpte 796 pour +1.547,45 €

BUDGET AIZE augmentation des comptes de transfert de charges

Section de fonctionnement dépenses cpte 608 pour +4.316,30 € recettes cpte 796 pour +4.316,30 €

**EHPAD : raccordement au réseau France Télécom**

Autorisation pour signature d'un contrat avec France Télécom pour un montant de 730,39 € TTC

## **Délibération de renouvellement d'adhésion et signature de la Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 25 (agents de remplacement),  
vu le renouvellement des assemblées délibérantes en 2008,  
considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de remplacement de fonctionnaires et agents territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel pour un surcroît temporaire de travail ou une mission particulière,  
de plus la convention actuelle fait mention d'une participation de 6% + 1,45% au titre du contrat « risque statutaire ». Après renégociation le taux au titre des assurances statutaires est passé à 1,20%. Le CGFPT nous propose une nouvelle convention qui ne fait plus référence à un taux afin d'éviter de délibérer à chaque variation du taux.

Sur le rapport du président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'autoriser le président, pour la durée de son mandat, à faire appel, en tant que de besoin, au service de remplacement du Centre de Gestion dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroît temporaire de travail, ou pour une mission particulière.

Il est autorisé à signer et exécuter la convention avec le Centre de Gestion.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

## **Taux adhésion assurance risques statutaires des agents des collectivités :**

La CCCC avait mandaté le Centre de gestion pour procéder à l'appel d'offres. Résultat de la consultation aux conditions suivantes:

-d'adhésion au contrat groupe souscrit, en capitalisation, par le Centre de Gestion auprès de la CNP, avec comme société de courtage SOFCAP, pour une durée de 5 ans, prenant effet du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013.

-avec les solutions suivantes :

-agents CNRACL : assurance de tous les risques statutaires 6,20 % avec carence de 10 jours uniquement sur la maladie ordinaire

-agents non CNRACL : assurance de tous les risques statutaires 1,20 % avec carence de 10 jours uniquement sur la maladie ordinaire

Le président est autorisé à signer le contrat aux conditions ci-dessus.

## **SOCIAL Budget Social : Tarifs au 01/01/2009 pour les bénéficiaires d'aide à domicile.**

Le président expose que compte tenu :

- De l'application de la circulaire-CNAV n°2008/71 du 22/12/08, la CNAV a décidé d'augmenter le tarif horaire de l'aide à domicile en fonction de la mise en application par chaque caisse de retraite :

↳ 18.20 € : tarif horaire semaine

↳ 20.57 € : tarif horaire dimanche et jour férié

- De la décision du Conseil Général du Puy de Dôme de modifier ses tarifs à compter du 01/01/09 de la manière suivante :

↳ 17.53 € : tarif horaire pour intervention uniquement les jours ouvrables

↳ 17.99 € : tarif horaire pour intervention 7 jours sur 7

Il convient pour la compétence sociale de la CCCC de modifier en conséquence le tarif applicable aux personnes ne bénéficiant pas de prise en charge ou souhaitant un complément à la prise en charge de leur caisse de retraite ou du Conseil Général du Puy de Dôme, il est proposé au conseil communautaire :

-tarif semaine : 18.20 €

-tarif dimanche et jours fériés : 20.57 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide d'appliquer les tarifs proposés par les caisses de retraites aux dates indiquées par celles-ci

- Décide de suivre les nouveaux tarifs pouvant être communiqués par les caisses de retraites aux dates qui seront proposées ultérieurement

- Décide d'appliquer les tarifs proposés de 18.20€ jours ouvrables et 20.57€ dimanche et jours fériés pour les interventions hors prise en charge.

Information : Décision prise par le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique dans le cadre de la rénovation de la prestation interministérielle d'action sociale « aide ménagère à domicile ».

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, la MFP supprime sa prestation « aide ménagère à domicile » au bénéfice des fonctionnaires civils de l'Etat retraités, des ouvriers d'Etat retraités et de leurs ayant cause.

## SOCIAL – subvention de fonctionnement EHPAD exercice 2009.

Le président propose au conseil communautaire, en accord avec les membres de la commission sociale de la CCCC :

- d'allouer la somme de 79.786,71€ pour l'exercice 2009, à l'association gestionnaire de l'EHPAD, afin de maintenir un tarif acceptable pour les pensionnaires,
- d'allouer la somme de 2.400,00 € pour l'exercice 2009 pour la confection des repas du service de portage de repas à domicile,

Après avoir délibéré, les délégués communautaires entérinent cette décision à l'unanimité des membres.

## JEUNESSE

Ateliers itinérants RAM, autorisation de principe pour la signature par le président des conventions de mise à disposition des salles entre la CCC et les communes. Une proposition de calcul a été transmise en mairie par la CCCC, les modalités seront à confirmer avec le service administratif jeunesse.

RAM : Festival Brindille : autorisation de principe pour la signature de la convention avec le Conseil Général concernant l'accueil de cette activité. La convention détaillée sera présentée lors du prochain conseil.

## Budget Général : Demande de subvention DGE 2009 pour l'étude de programme d'aménagement de bourg de la commune de COMBRONDE.

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles avait la compétence de l'aménagement de l'espace communautaire et en particulier l'établissement des Programmes d'Aménagement de Bourgs (PAB),

Après avoir rappelé que la Commune de Combronde, compte tenu des profondes évolutions constatées sur le plan local depuis quelques années, souhaitait l'élaboration d'un nouveau Programme d'Aménagement du Bourg (PAB),

Monsieur le Président propose de confier au cabinet Campus Développement, en application de l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics, l'élaboration d'un nouveau Programme d'Aménagement du Bourg de Combronde, pour un montant de 19 400 € HT, et expose le plan de financement d'une telle étude qui s'établit comme suit :

<b>Montant de l'étude HT</b>	<b>19 400,00 €</b>
<b>Montant de l'étude TTC</b>	<b>23 202,40 €</b>
o Subventions publiques	
DGE 2009 (60% du montant HT)	11 640,00 €
o Fonds de compensation de la TVA	3 592,00 €
o Contribution financière de la Communauté de Communes	7 970,40 €
	-----
<b>Total TTC</b>	<b>23 202,40 €</b>

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 1/ Décide d'engager l'élaboration d'un nouveau Programme d'Aménagement du Bourg de Combronde (PAB) et de confier, en application de l'article 28 du nouveau Code des Marchés Publics, l'étude correspondante au cabinet « CAMPUS Développement » pour un montant de 19 400 € HT.
- 2/ Approuve le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.
- 3/ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE 2009 des Communes et approuve le dossier de demande de subvention correspondant.
- 4/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et solliciter l'aide financière de l'Etat.

## Budget Général : Demande de subvention DGE 2009 pour l'aménagement de bourg de la commune de PROMPSAT place du 08 mai 1945.

Après avoir rappelé que la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles avait la compétence de l'aménagement de l'espace communautaire,

Monsieur le Président expose le projet de la commune de Prompsat pour l'aménagement de la place du 8 mai, et expose le plan de financement qui s'établit comme suit :

<b>Montant des travaux HT</b>	<b>24.143,47 €</b>
<b>Montant des travaux TTC</b>	<b>28.875,59 €</b>
o Subventions publiques	
DGE 2009 (30% du montant HT)	7.243,04 €
o Fonds de compensation de la TVA	4.470,52 €
o Contribution financière de la Communauté de Communes	17.162,03 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- 2/ Approuve le projet présenté par la commune et le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

3/ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DGE 2009 des Communes et approuve le dossier de demande de subvention correspondant.

4/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et solliciter l'aide financière de l'Etat.

### **Budget Général : Voirie Avenant Marché de maîtrise d'œuvre avec la DDE**

Le président rappelle les marchés de maîtrise d'œuvre signés avec la DDE pour des prestations de maîtrise d'œuvre sur les communes de Beauregard Vendon : bourg de Rouzat et Jozerand : Quartier des Carreaux Pradet.

Il précise que la CCCC, en accord avec les communes ne donnera pas suite pour la totalité et que seule l'étude préliminaire de ces deux projets sera facturée. Les nouveaux montants seront les suivants :

Communes	Montant initial	Nouveau montant après avenant
Beauregard Vendon	13.360,14€HT	1.409,94€HT
Jozerand	5.448,29€HT	1.074,92€HT

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, entérine ces avenants et autorise le président à signer les avenants n°1 des marchés cités ci-dessus et à procéder à la liquidation de la dépense.

### **ZONE DE LA VARENNE**

#### **Budget Varenne : liquidation des frais de clôture à M ONZON Roger, complément à la délib du 02/07/07.**

Le président rappelle la délibération en date du 02/07/07, ayant pour objet les modalités d'échange entre la CCCC et les consorts ONZON à Combronde. Il rappelle que la CCCC s'est engagée sur les frais de remboursement de clôture. Aussi il convient de préciser :

La somme de 5.000 € sera versée à M ONZON Roger demeurant rue de la Libération à Combronde, pour solde de tout compte concernant cette affaire, imputation compte 6051 du budget annexe « la Varenne ».

#### **Budget Varenne : Acquisition des parcelles ZO203, ZO205 et ZO207**

Le Président rappelle que la Communauté de communes a engagée une procédure de DUP sur la zone de la Varenne à Combronde afin d'aménager ce secteur et que M. Le Préfet a pris, le 30 décembre 2008, l'arrêté de DUP cessibilité.

Il précise que :

- cet arrêté a été notifié et que des propositions d'acquisition par voie amiable ont été faites à l'ensemble des propriétaires concernés par courrier recommandé,

Suite à ce courrier, Mme GISSET Michel, née DOCHER Marie Madeleine, demeurant à Saint Myon,

- a donné son accord pour la vente à la communauté des parcelles suivantes, représentant une superficie totale de 9 980 m<sup>2</sup> pour un prix total de 70 642 € (soit 6,25 €/m<sup>2</sup> auxquels il convient d'ajouter l'indemnité de réemploi fixée par le service des domaines se montant à 8 267 € pour l'ensemble) :

Parcelle	Surface	Indemnité principale	Indemnité de réemploi	TOTAL
ZO 203	2 627 m <sup>2</sup>	16 419 €	2 641 €	19 060 €
ZO 205	48 m <sup>2</sup>	300 €	60 €	360 €
ZO 207	7 305 m <sup>2</sup>	45 656 €	5 566 €	51 222 €
TOTAL	9 980 m <sup>2</sup>	62 375 €	8 267 €	70 642 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte l'acquisition des parcelles suscitées aux conditions énoncées et autorise le président à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié relatif à ces acquisitions, les frais de notaire étant à la charge de la CCCC.

#### **Budget Varenne : Acquisition d parcelle ZO161**

Le Président rappelle que la Communauté de communes a engagée une procédure de DUP sur la zone de la Varenne à Combronde afin d'aménager ce secteur et que M. Le Préfet a pris, le 30 décembre 2008, l'arrêté de DUP cessibilité.

Il précise que :

- cet arrêté a été notifié et que des propositions d'acquisition par voie amiable ont été faites à l'ensemble des propriétaires concernés par courrier recommandé,

- suite à ce courrier, les conjoints DAYRAS (*DAYRAS Maria Christiane Catherine, DAYRAS Monique Jeanne Raymonde, DAYRAS Jean-Louis Joseph, DAYRAS Catherine Rose-Mary, LECHOPIED Robert Jean Léo et LECHOPIED Maurice Louis Henri*) ont fait savoir qu'ils étaient favorables à la vente à la communauté de la parcelle ZO 161, d'une contenance de 3 450 m<sup>2</sup> au prix de 6,25 €/m<sup>2</sup> arrondi à 21 563 €, auquel il convient d'ajouter l'indemnité de réemploi fixée par le service des domaines et se montant à 3 156 €, soit un total de 24 719 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte l'acquisition de la parcelle suscitée aux conditions énoncées et autorise le président à signer le compromis de vente et l'acte de vente notarié relatif à cette acquisition, les frais de notaire étant à la charge de la CCCC.

#### **Budget Varenne : Avenant lot 1 VRD avec l'entreprise EUROVIA.**

Le président rappelle que la commune de Combronde a délégué à la CCCC la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'assainissement à engager sur la zone de la Varenne.

Après avoir rappelé que ces travaux avaient alors été engagés au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2008, dans le cadre du marché de VRD signé avec l'entreprise Eurovia dala,

Le président propose alors de signer un avenant n°1 au marché Eurovia Dala en vue de permettre la prise en compte des travaux supplémentaires pour un montant HT de 5.674 € représentant environ 0.35% du montant initial du marché (1.630.552,45€HT).

Après avoir délibéré le conseil communautaire :

- donne son accord pour la passation d'un avenant n°1, d'un montant de 5.674 €HT, au marché de VRD signé avec l'entreprise Eurovia sur la Varenne,
- donne tous pouvoirs au président pour assurer l'exécution des présentes décisions.

Mr le Préfet a signé l'arrête de déclaration d'utilité publique et de cessibilité de la ZAC de la Varenne le 30 décembre 2008.  
Mr le Préfet a signé l'arrête d'autorisation au titre de la loi sur l'eau le 9 janvier 2009.

#### **Zone du champ saint Pierre :**

Le président propose de régulariser par la signature d'une convention d'occupation précaire l'utilisation de la parcelle ZL 242 à Teilhède de 5550 m<sup>2</sup> avec Mr PLANET Serge demeurant à Gimeaux pour un montant annuel de 78 €. Le conseil communautaire entérine cette proposition et autorise le président à signer cette convention.

#### **Projet d'ACMO intercommunal :**

Le président précise que l'agent désigné a suivi une première phase de formation. Il précise également les préconisations du Centre de Gestion de la FPT en faveur de la mise en place d'un ACMO intercommunal, il est proposé de prévoir une présentation par l'ACFI (agent du Centre de Gestion) sur ce projet lors d'une réunion intercommunale.

#### **Etude sur la valorisation des Rivières de Limagne :**

Le bureau propose au conseil communautaire d'organiser une réunion avec un ou des intervenants initiateurs de ce projet.

#### **Centre de Ressources :**

Une réunion de concertation réunissant l'ensemble des protagonistes s'est tenue le 20 janvier à Combronde.  
Nous nous orientons vers une bibliothèque de niveau 1 (budget d'acquisition annuel de 2€ par habitants, horaire ouverture minimum de 12 h par semaine, surface : 0.07m<sup>2</sup> par habitant) qui pourrait s'installer dans la Halle de Combronde.  
Des aides de la DRAC, de la Région, du Conseil Général et des fonds européens sont mobilisables.

Afin de poursuivre la réflexion il est créé deux groupes de travail :

Un sur la rédaction d'une ou plusieurs conventions multipartites définissant précisément le fonctionnement de l'ensemble réparti entre la CCCC, la commune de Combronde, le SIET et l'association Culture et Bibliothèque pour tous. Les délégués sont pour la CCCC Mme Falempin Annick de Montcel et M Morel Patrick de Prompsat.

Un sur l'étude architecturale d'aménagement du bâtiment. Les délégués sont M Pereira Stéphane de Combronde et M Fourniat Denis de Beauregard Vendon.

Les autres structures sont chargées de nommer leurs délégués, l'agent de mission est chargé de mettre en place et animer ces groupes. A cet effet, il est proposé de prolonger le contrat de travail de la chargée de mission de un mois, soit jusqu'à fin mars.

### Contrat Local de Développement :

Le détail des opérations par commune pour 2009 est distribué lors de cette séance, il est proposé de reprendre les interventions de l'agent d'animation dans les communes notamment pour une information des nouveaux élus.

### Questions diverses :

La commission développement durable étant quasiment composée, une réunion sera organisée dans le mois de février, avec pour objet sa mise en place et la définition des objectifs de travail

La responsable de la commission communication MH Lamaison précise que l'Agence PC qui devait réaliser l'agenda 2009 est en cessation de paiement au 31/12/08, liquidateur judiciaire sera nommé au 20/01/09. Il ne faut donc pas compter sur la distribution des agendas 2009. Il est proposé de contacter les entreprises ayant pris un encart publicitaire, et ce afin de prévoir une action en contrepartie de la non parution de l'agenda.

Le président

Les délégués

le secrétaire de séance

Combronde	Combronde	Combronde	Combronde
Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Joserand
Davayat	Davayat	Davayat	Joserand
Montcel	Montcel	Prompsat	Prompsat
St Hilaire la Croix	St Hilaire la Croix	Teilhède	Teilhède
Saint Myon	Saint Myon	Yssac la Tourette	Yssac la Tourette